



# BVVB INFO N°113

La Ville du Bois, 10 octobre 2015

## COP 21

Le saviez-vous ?

### COP21 : c'est quoi ?

Publié le 11.09.2015 - Direction de l'information légale et administrative (Premier ministre)

La conférence COP21, aussi nommée « Paris 2015 », se tiendra sur le site de Paris-Le Bourget du 30 novembre au 11 décembre 2015. Cette 21e conférence concernant les changements climatiques rassemblera 20 000 représentants et observateurs venus du monde entier. Elle devrait aboutir à l'adoption d'un accord universel et contraignant sur le climat afin de maintenir la température globale sur Terre en deça d'un réchauffement de 2°C.



PARIS2015  
UN CLIMATE CHANGE CONFERENCE  
COP21-CMP11

La Convention cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC) a été adoptée au cours du Sommet de la Terre de Rio de Janeiro, en 1992. Elle est entrée en vigueur le 21 mars 1994 et a été ratifiée par 196 « parties », les parties prenantes à la Convention (195 États plus l'Union européenne en tant qu'institution).

Cette convention cadre est une convention universelle de principe, qui reconnaît l'existence d'un changement climatique d'origine humaine et donne aux pays industrialisés le primat de la responsabilité pour lutter contre ce phénomène.

La Conférence des parties (COP) constitue l'organe suprême de la convention. Elle se réunit chaque année lors de conférences mondiales où sont prises des décisions pour respecter les objectifs de lutte contre les changements climatiques. Les décisions ne peuvent être prises qu'à l'unanimité des parties ou par consensus.

La Conférence se déroule par rotation dans un des pays des cinq groupes régionaux de l'Organisation des Nations Unies : Afrique, Amérique latine et Caraïbes, Asie, Europe Centrale et Orientale, Europe de l'Ouest et autres. L'année dernière, la COP20 s'est déroulée à Lima au Pérou. En 2015, la COP qui se tiendra à Paris sera la 21e, d'où le nom de COP21.

## ETAT DE CATASTROPHE NATURELLE : INFORMATION IMPORTANTE



**Apparition de fissures dans les murs** – Si vous avez constaté l'apparition de fissures importantes sur certains de vos bâtiments au cours de l'été 2015 en raison de la dessiccation des sols, vous êtes priés de le faire savoir au plus tôt par courrier en mairie.

La suite au verso...





## POLLUTION RN20

Annoncé dans notre précédente info BVVB 112, nous avons adressé un courrier re-prenant nos inquiétudes sur la pollution récurrente qui s'étend le long de la RN20. Les destinataires arrêtés au précédent Conseil d'Administration sont :

Monsieur Vincent DELAHAYE, Sénateur Maire de Massy, Président de la CAEE.

Monsieur François DUROVRAY, Président du Conseil Départemental de l'Essonne.

Monsieur Nicolas MEARY, Vice-président délégué aux mobilités.

Monsieur Claude PONS, Président délégué en charge du logement.

Madame Nathalie KOSIUSKO-MORIZET, Députée de la IV<sup>o</sup> Circonscription.

Monsieur Christophe DEVYS, Directeur Général de l'ARS Ile-de-France.

Monsieur Jean-Pierre MEUR, Maire de La Ville du Bois.

Monsieur François PELLETANT, Maire de Linas,

Monsieur Oliver THOMAS, Maire de Marcoussis.

Monsieur Philippe HAMON, Maire de Longpont sur Orge

Madame Brigitte PUECH, Maire de Ballainvilliers

A ce jour nous n'avons pas eu de réponse, mais nous avons eu une communication du Conseil Départemental qui relance le sujet de la Requalification de la RN 20, en ce qui nous concerne, le TCSP, consultable sur le site du Conseil Départemental : <http://www.essonne.fr/economie-amenagement/lessonne-de-demain/le-reamenagement-urbain-et-economique-de-la-rn7-et-de-la-rn20/> dont le texte est repris ci-dessous :

### « La requalification urbaine et économique de la RN 20

Le territoire traversé par la RN 20 est marqué par une urbanisation multiforme, héritée d'apports successifs, et un paysage relativement dégradé (signalétique, bâti d'activité) et congestion automobile.

Cet axe, majeur du Sud de l'Ile-de-France, a vocation à drainer et rabattre les populations du Sud Essonne, et des bassins de vie qu'il traverse entre Arpajon et Massy, vers le Nord du Département. Le trafic routier de la RN 20 entre Massy et Boissy-sous-Saint-Yon est élevé (entre 55 000 et 80 000 véhicules par jour selon les sections) et 72 % des déplacements se font en voiture, au détriment des transports collectifs et des déplacements doux. Par ailleurs, le trafic poids lourds au sud de la RN 104 est très important (14%), car la RN 20 constitue un support de développement économique et un itinéraire de substitution du réseau autoroutier (A 10).

La RN 20 fait partie des grands projets structurants du Département, à l'instar de la RN 7 qui ont vocation à devenir les lieux d'une nouvelle urbanité, contribuant au renouvellement et au développement soutenable du territoire.

#### **Un projet qui vise l'amélioration des déplacements et un développement économique au sein d'un tissu urbain renouvelé**

En termes de déplacement, ce projet vise à faciliter l'accès au pôle d'échange de Massy (gare TGV, futur métro du Grand Paris, TramTrain Massy Evry), permettant ainsi une desserte plus aisée de Paris et de sa proche couronne. Il vise également le renforcement du maillage entre les différents pôles urbains et cherche à favoriser le rabattement vers les 17 stations le long de l'axe, pour répondre aux besoins en termes de mobilité à l'échelle d'un vaste territoire Ouest et Sud Essonnien.

Les enjeux sont aussi de dimension économique. Ce projet a comme objectif de contribuer à l'attractivité des territoires traversés par la RN 20 par un développement économique renforcé et la création d'emplois et d'offres de services. Il vise un accompagnement plus appuyé du développement des plateformes scientifiques et technologiques des sites stratégiques du Sud : Ter@tec à Bruyères-le-Châtel, le Technocentre de Renault à Lardy et Alcatel à Nozay.



En matière d'évolution du droit des sols, ce projet vise à mieux adapter l'offre foncière et à anticiper les mutabilités en agissant sur les mutations déjà engagées et en se dotant des outils nécessaires pour accompagner les territoires dans une mutation future réfléchie et durable.

Pour la question de l'habitat et de la mixité fonctionnelle des tissus urbains, l'enjeu est la promotion des mixités urbaines afin de favoriser le rapprochement habitat - emploi et limiter la ségrégation territoriale.

## **Un syndicat Mixte ouvert d'études dédié à la requalification de la RN20**

Le Conseil départemental de l'Essonne et les élus du territoire (communes et communautés traversées) ont mis en place un projet partenarial visant la requalification de la RN 20 et des territoires qu'elle traverse en créant un Syndicat Mixte d'études.

Ce dernier, créé en 2009, a piloté une étude entre 2010 et 2011 qui a abouti au schéma de référence pour la requalification urbaine et économique de la RN 20 et des territoires qu'elle traverse. L'ensemble des communes, des communautés concernées ainsi que le Conseil départemental ont approuvé ce schéma et sa mise en œuvre.

Aujourd'hui, le Syndicat Mixte ouvert d'études RN20, est reconnu par l'ensemble des partenaires comme un outil indispensable. Ainsi, il est maître d'ouvrage d'une partie des études, le pilote et le coordonnateur du projet de requalification urbaine et économique du territoire.

### **Une première phase court terme (2012 – 2017) de mise en œuvre du schéma de référence pour la requalification de la RN 20 entre Massy et Boissy-sous-Saint-Yon**

Cette première phase a été engagée dès le début de l'année 2012 et son financement est aujourd'hui assuré. Elle comporte des études pré opérationnelles mais également des premiers travaux.

Elle vise à préfigurer la future ligne du TCSP, à mettre en place les mesures conservatoires nécessaires pour préparer les aménagements à venir et la réalisation de carrefours sur la RN 20 afin d'effacer les effets de coupures sur certains secteurs stratégiques (future route des Chasses et Joncs marins). Enfin, la mise en œuvre de la Charte de la publicité extérieure sur la RN 20 participera à une première action concrète de requalification, en diminuant les dispositifs publicitaires et en améliorant la qualité paysagère des rives de la RN 20 et la lisibilité des fonctions implantées.

Le Syndicat Mixte d'études RN 20, a en charge les études du volet territorial. Il a mené une étude foncière sur la totalité de l'axe afin de déterminer l'impact du futur tracé du Site Propre de Transport en Commun (SPTC) et d'identifier les fonciers potentiellement mobilisables. Il mène depuis plus d'un an une étude de faisabilité urbaine ayant vocation à accompagner les territoires dans leur développement urbain et économique. Un Plan Directeur devrait prochainement être approuvé. Une mission d'urbaniste conseil coordonnateur doit se poursuivre jusqu'en 2017 afin d'assurer la cohérence des projets des communes avec le projet d'ensemble.

En parallèle de ce travail sur le volet territorial, le Conseil départemental a mené une étude pour l'amélioration de la circulation des lignes de transports en commun sur la RN 20 entre Les Champarts (Chilly-Mazarin) et Arpajon et le traitement des points durs. Des premiers aménagements devraient intervenir dès 2017. Parallèlement, le Département a mené la concertation préalable dans le cadre du projet d'aménagement du carrefour de la future Route de chasse, dont les travaux sont prévus à horizon 2018.

Enfin, le STIF a élaboré son Dossier d'Objectifs et de Caractéristiques Principales (DOCP) sur la section entre Massy et les Champarts.

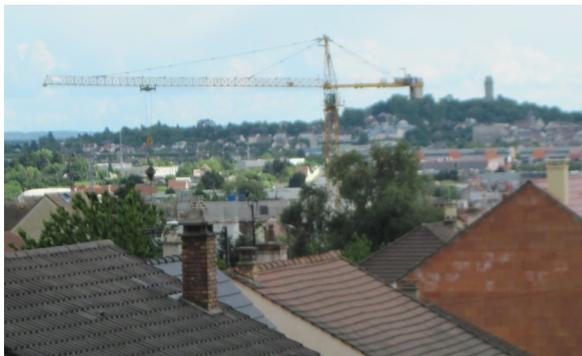
Il s'agit d'un projet de grande ampleur, impliquant plusieurs dimensions et partenaires ; ses échéances de réalisation comprennent le court terme, mais aussi le moyen et le long terme, qui restent en grande part à déterminer. »

**Nous espérons que ce grand dossier aboutira, bien que les dates annoncées ne nous satisfassent pas.**



## L'AVEZ-VOUS REMARQUE ?

Depuis un an, sur le chantier de la Résidence Coté Parc, s'érigéait l'immense grue. Elle a été démontée il y a une dizaine de jours. Une certitude, les bâtiments sont à leur hauteur définitive.



19/10/2014



23/09/2015

Ces deux photos ont été prises du siège de BVVB aux dates indiquées.

## Y AURA-T'IL UN CABINET MEDICAL DEBUT 2017

Ce dossier inquiète à juste titre les urbisylvains. Egalement annoncé dans notre précédente info BVVB 112, nous avons adressé un courrier à notre Maire. Nous observons encore une nouvelle fois le silence de notre Maire.

## NUISANCES AERIENNES

Ce dossier ouvert il y a maintenant déjà trois ans va enfin aboutir. En effet, nous avons reçu un appel téléphonique de « Aéroport de Paris » nous informant que les résultats à l'étude sont enfin disponibles. ADP nous a demandé de contacter notre Maire pour organiser une rencontre entre la Municipalité, ADP et BVVB pour présenter les résultats.

Nous avons adressé dans la foulée un mail à notre Maire le 22 septembre en proposant à notre Maire 4 dates. Là encore, notre Maire reste silencieux à nos propositions.

Quels sont les sujets qui intéressent vraiment notre Maire ? Pour notre part, nous savons l'importance que vous portez à l'ensemble de ces questions.

## CONSEIL MUNICIPAL LE 13 OCTOBRE

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le mardi 13 octobre, à 19h15 en Mairie. Bien entendu, nous serons présents et nous informerons des thèmes abordés.